

eux pour cela. Qu'ils manifestent pour leur propre compte et qu'on les lai se faire, c'est tout ce qu'ils peuvent demander.

A. GÉLINAS.

M. Arthur Dansereau, propriétaire et rédacteur de la *Minerve* depuis plusieurs années, a quitté le journalisme pour devenir greffier conjoint de la paix. Comme l'on voit il passe de la guerre à la paix et ceux qui l'ont combattu avec la violence qu'il mettait lui-même quelquefois dans ses écrits, ne peuvent s'empêcher de reconnaître qu'il était un redoutable adversaire, un journaliste de premier ordre, un polémiste vigoureux, sarcastique et instruit. Il avait fait une étude approfondie des questions de droit constitutionnel et il était toujours prêt à appuyer avec toutes sortes d'arguments la position prise par ses amis dans des circonstances délicates et critiques.

Il a porté souvent la responsabilité et la peine de violences de langage commises par ses assistants-lacteurs. Il se laissait compromettre aussi facilement qu'il se compromettait lui-même dans l'intérêt de son journal, de son parti et de ses amis.

Nous ne dirons pas de lui ce qu'il disait ou laissait dire de nous, lorsque nous acceptions, en 1876, un emploi public, avec l'intention bien arrêtée de l'abandonner aussitôt que possible. Non, nous dirons que ses amis ne pouvaient pas lui donner moins et que ses talents et ses états de service lui permettaient d'aspirer aux positions les plus élevées.

Il a déployé dans le journalisme une activité, un esprit d'entreprise et une hardiesse de conception qui l'auraient illustré et enrichi sur un autre théâtre. Il a voulu faire du journalisme une carrière lucrative, tirer parti et faire profiter la *Minerve* de son influence politique pour l'établir sur des bases solides, sachant que le secret de faire prospérer un journal dans ce pays n'est pas de songer constamment à le rendre plus intéressant, mais simplement de s'ingénier à en réduire le coût, et incapable de se résigner à adopter ce dernier moyen, il a cherché le succès dans des opérations périlleuses qui ont fait plus de bruit qu'elles ne lui ont rapporté de profit.

Enfin de compte, comme tous les journalistes de ce pays, il a plus fait pour les autres que pour lui-même et il a fini comme ils finissent tous. Que le greffe de la paix lui soit léger et qu'il y trouve, au moins pendant quelque temps, le repos dont il a besoin.

L.-O. D.

## L'INFLUENCE INDUE

La *Patrie* a publié un article qui résume toute la jurisprudence relative à l'influence indue. Les textes de la loi aux quels cette jurisprudence se raccroche sont peu nombreux. Cela consiste en une couple de clauses de l'acte fédéral de 1874 et de l'acte provincial de 1875, empruntés dans l'un et l'autre cas de l'acte impérial de 1854 (*pour prévenir les menées corruptrices*). Ce sont ces clauses qui ont servi de base aux procès d'influence indue dans ces dernières années. Elles ont trait aux cas d'intimidation ou de menace, d'infliger quelque lésion, dommage, préjudice ou perte d'emploi, etc., pour induire à voter ou à s'abstenir de voter, et aussi l'emploi de moyens frauduleux.

La *Patrie* ayant cité ce passage de l'acte, conclut, avec les avocats de l'influence indue et le médecin de Molière, que "l'intimidation par le clergé tombe évidemment sous le dispositif" des clauses dont il s'agit, bien qu'il n'en soit pas même parlé. Cette conclusion nous paraît forcée.

Il ne saurait être question ici du pouvoir spirituel du prêtre. L'intimidation du législateur n'a pas été jusque là, à telle preuve qu'en Angleterre, où la loi a originé, les procès du genre de ceux qu'on a faits ici sont inconnus. La signification qu'on voudrait donner à l'acte repose sur une interprétation fautive. Il y a, d'ailleurs, une chose qui règle tout pour les catholiques : c'est que cette interprétation,

si elle était juste, prouverait que la loi est contraire à l'enseignement religieux, et par conséquent mauvaise et nulle, telle qu'un législateur catholique ne saurait l'avoir faite, et qu'un avocat catholique ne saurait l'ignorer.

La *Patrie* rapporte le jugement du juge Taschereau, qui consacrait cette interprétation. A-t-elle donc oublié que ce jugement a provoqué une protestation formelle de l'épiscopat, qui entraînait la condamnation de toute cette jurisprudence libérale.

Le dilemme est donc celui-ci : ou l'interprétation que vous faites de la loi est correcte, et alors c'est la loi elle-même qui est fautive et mauvaise, ou cette interprétation est fautive, et dans ce cas, votre jurisprudence l'est également. Nous aimerions à savoir comment la *Gazette de Sorel*, qui nous a pris à parti, s'y prendrait pour sortir de là.

A. GÉLINAS.

## ÉCHOS

Nous accusons réception, avec remerciements, des deux dernières livraisons des *Mémoires de la Société Historique de Montréal*, contenant la traduction du *Voyage de Kalm en Amérique*. C'est une précieuse acquisition pour nos annales, et la société historique a rendu un service important. Ce travail est dû à M. W. Marchand, et à M. Bellemare, le secrétaire de la société.

M. Tardivel a pris au sérieux la qualification de *petit Veillot* qui lui a été donnée par un chroniqueur de la *Patrie*, et il se pavane maintenant avec le titre. La *Patrie* se moquait évidemment, et c'est *Veillot au petit pied* qu'elle a voulu dire. M. Tardivel aurait dû le comprendre, et sa forfanterie est grotesque.

Le genailleur du *Canadien* n'a rien, vraiment, de l'illustre journaliste, que Mgr Freppel proclamait récemment le plus grand prosateur de France. Il ne suffit pas à un plumitif d'être violent en imitation de Veillot pour avoir le droit de se comparer à ce maître. C'est le propre des pigmées imitateurs de singer les grands hommes dans ce qu'ils ont de défectueux. Veillot, du reste, est violent avec génie : ses imitateurs québécois le sont avec grossièreté. On peut croire qu'il les désavouerait s'il connaissait leur existence et leurs prétentions ridicules.

Le Dr Tanner a doublement gagné son point. Il a jeûné pendant quarante jours sans mourir à la peine, et il a rempli le monde du bruit de ce bel exploit. Barnum est enfoncé.

Il faut reconnaître que l'expérience tentée par ce maniaque, plus avide de notoriété que de vraie science, intéressait un chacun. Il est important de savoir qu'il y a moyen de vivre sans manger. Il est regrettable, seulement, que la recette de l'excentrique *gambier* n'ait pas été connue plus tôt, pour le plus grand bien de ceux qui ont péri par la faim jusqu'à ce jour. Pourvu, naturellement, qu'il n'y ait pas quelque truc à l'américaine sous cette démonstration en apparence honnête et victorieuse.

N'importe, la démonstration aura peu d'utilité pratique, si ce n'est pour la boutique de l'expérimentateur. Tanner trouvera peu d'imitateurs. Il restera à l'état de phénomène, et ceux que la famine visitera mourront, comme par le passé, au bout de quelques jours ; la faim continuera à tuer à courte échéance. Mais le nom de Tanner et son petit négoce rouleront, et c'est ce qui importait surtout.

L'impératrice Eugénie, qui est de retour de son voyage au pays des Zoulous, doit, dit-on, laisser Chiselhurst et l'Angleterre pour aller se fixer définitivement, non pas en Espagne, le pays de sa famille, mais en Suisse, à Arenenberg, sur les bords du lac de Constance. Arenenberg était la retraite de la célèbre Hortense de

Beauharnais, mère de Napoléon III. C'est là que la reine de Hollande se réfugia après la Restauration, qu'elle éleva son fils, dont le second devait rétablir l'empire, et qu'elle mourut avant 1848. Hélas ! la veuve de Napoléon III ne pourra, comme cette autre exilée, nourrir à Arenenberg l'espoir d'une autre restauration impériale et se faire institutrice d'empereur. Elle y va seule, pleurer sur son époux et sur son fils.

On sait que la reine Victoria, a toujours témoigné à l'ex-impératrice une vive amitié, dont elle a surtout accentué les preuves depuis la mort du prince impérial. Le ministre Gladstone, noblement inspiré, avait proposé aux Chambres, il y a quelques semaines, d'élever un monument à la mémoire du fils de Napoléon III, dans la chapelle de Westminster. Cette proposition a été repoussée par les Communes, où l'on a considéré que la démarche pouvait nuire à la bonne entente entre l'Angleterre et la république française. La reine ne s'est pas regardée comme battue pour cela. Elle a décidé d'élever un monument dans la chapelle de Windsor même, qui lui appartient, faisant quelque peu pièce par là à la volonté nationale, manifestée par le vote des Communes.

On s'occupe beaucoup de l'attitude prise par la France dans les nouvelles complications turco-grecques. C'est la France qui a proposé la première, à Berlin, la délimitation de frontières finalement acceptée par la conférence et cause de la résistance des Turcs. Maintenant qu'il s'agit de l'exécution des décisions de la conférence par la force, au moyen d'une démonstration internationale, on voudrait dans quelques pays, et surtout en Allemagne, que la France prenne encore la tête du mouvement, comme elle a pris l'initiative de la politique, cause des difficultés. Les journaux allemands pressent le gouvernement français, dans un langage doux-amer, de se lancer dans cette aventure et d'envoyer ses navires à l'attaque du Bosphore. M. de Bismarck voudrait un peu voir ce que la France militaire est devenue depuis 1871. Mais les Français n'entendent pas de cette oreille, et ils ont justement repoussé les invitations des puissances. Ils resteront neutres et ne prendront part à aucune manifestation guerrière, voulant se borner au rôle tout pacifique adopté par leur gouvernement à Berlin. C'est ce que le *Temps*, journal protestant et organe intime de M. de Freycinet, protestant lui-même, a fait comprendre, en termes très précis, dans un article inspiré qui a eu du retentissement et où l'on remarque les phrases suivantes, assez significatives :

La France a vraiment quelque raison de se plaindre de la manière dont on la juge. On se figure que l'expérience ne lui a rien appris lorsqu'on la croit capable de se lancer de nouveau dans les interventions chevaleresques. La politique sentimentale lui a laissé des souvenirs trop amers pour qu'elle s'y jette encore... Il faut qu'on le sache, la France est résolue à étonner le monde par l'opiniâtreté de son égoïsme.

La même déclaration a été faite par la plupart des journaux parisiens, et le *Temps* est encore revenu à la charge ces jours derniers. Il ne peut donc y avoir de doute sur les dispositions du gouvernement français, qui est résolu à réserver sa poudre pour d'autre gibier : ces bons Allemands peuvent se le dire.

La princesse Louise nous a quittés, en même temps que le prince Léopold. Nous commençons à nous habituer à la présence de nos hôtes royaux, et leur départ crée un vide.

Le Canada, qui a de tout temps été la colonie de prédilection des membres de la famille royale, est aussi la seule des dépendances de l'Angleterre où ceux-ci aient jamais résidé. Ailleurs, ils n'ont fait que passer, comme le prince de Galles et le prince Alfred aux Indes.

Ici, avant que la princesse Louise vint habiter Rideau Hall, nous avions eu le prince Arthur, qui a passé toute une an-

née à Montréal, sans compter la visite officielle du prince de Galles en 1860 et celle du prince Alfred. Les quatre fils de la reine ont ainsi vu le Canada.

Au commencement du siècle, le duc de Kent, père de Sa Majesté, et le duc de Clarence, plus tard Guillaume IV (fils de George III) séjournèrent aussi dans la province. Ces princes, toutefois, n'ont pas laissé que des souvenirs édifiants. Ils rendirent à la génération d'alors, entre autres mauvais services, celui de l'intier à la littérature et aux doctrines voltairiennes. Les livres, surtout ceux de cette sorte, étaient rares alors. Les princes traînaient avec eux une bibliothèque française qu'ils mirent à la disposition d'une petite pléiade de nos hommes politiques, lesquels y puisèrent un enseignement dont les résultats se manifestèrent plus tard.

Tout autres ont été les exemples donnés de nos jours par les enfants de la reine, qui est elle-même le modèle non-seulement des souverains, mais encore des femmes chrétiennes. La princesse Louise a été, ici, comme son auguste mère en Angleterre, le respect et l'affection de tous, et le marquis de Lorne, son noble époux, s'est fait le plus grand honneur à lui-même en représentant aussi dignement la souveraine.

Il est bruit que la princesse ne reviendra plus, que ce départ, causé soi-disant par des raisons de santé, est définitif. Toute la population le regretterait vivement.

Nous comprenons, cependant, que notre pays ne soit pour les membres de la famille royale qu'un exil, du moment qu'il cesse d'être un lieu de passage pour devenir un lieu de résidence, et l'épreuve imposée à la princesse Louise a été assez longue. Nous devons savoir gré à Son Altesse Royale de l'énergie qu'il lui a fallu déployer pour supporter aussi longtemps et aussi bravement l'absence et la séparation. Le Canada doit être, pour ces hauts personnages, ce que la province était autrefois pour ceux de la cour de la France, sous Louis XIV et Louis XV. La seule tentative de transplantation royale en Amérique qui ait réussi est celle de la maison de Bragance, au Brésil. C'était au commencement du siècle, pendant les tourmentes que traversa le Portugal. La reine Marie se réfugia en Amérique, et après avoir fondé l'empire du Brésil le laissa à son fils pour retourner mourir elle-même en Europe.

A. GÉLINAS.

## AU CHATEAU D'EU

Eu, 11 juillet 1880.

Le comte de Paris vient de baptiser hier son fils. Il s'agit de son second fils, de celui qui partagera (qui sait ?) avec le jeune duc d'Orléans, que j'ai vu aller tous les matins piquer une tête au Triport, les chances possibles au trône de France.

Depuis quelques jours on ne parlait de Dieppe à la "ville d'Eu," comme on dit ici, que de ce baptême princier. On en causait à Mers, où M. Littré se guérissait lentement, et au Triport, où le *Journal des Débats* prend annuellement ses quartiers d'été.

Nous pas qu'ont eût l'intention de courir sus au parrain et de se prosterner devant la pluie de dragées qui tombe ordinairement en pareilles circonstances ; non pas qu'on eût à un déploiement de ce luxe exagéré, qui vient égayer la monotonie des petites villes !

Non. On causait de ce baptême parce qu'il marque un jour heureux dans la vie d'un prince aimé de toute la Normandie du littoral, et que la popularité de ce prince devient chaque jour plus parfaite. Le comte de Paris est adoré de toute cette contrée, où il a reparu enfin, maître de ses biens, en 1874.

—M. Onézime Trudel, maçon, autrefois de Québec, mais qui travaillait depuis quelque temps à Manchester (N. H.), a été tué accidentellement par un morceau de bois qui lui est tombé sur la tête.